

## DIVISION DES EXAMENS ET CONCOURS

DIEC/08-435-1194 du 29/09/08

### **BACCALAUREATS GENERAL ET TECHNOLOGIQUE - SESSION 2009 - RECENSEMENT DES PROFESSEURS CORRECTEURS-EXAMINATEURS**

Destinataires : Collèges publics et privés sous contrat

Affaire suivie par : Mme ALENDA - Tel : 04 42 91 71 86 - Fax : 04 42 91 75 02

J'ai l'honneur de vous informer que la réglementation prévoit que les professeurs agrégés, quels que soient les établissements dans lesquels ils exercent, peuvent être désignés comme membres des jurys du baccalauréat.

Je vous fais parvenir par envoi séparé :

- un listing professeurs agrégés de lettres classiques et de lettres modernes
- un lot de fiches de couleur jaune

#### **1 - CONTROLE DU LISTING**

Ce listing doit m'être retourné après avoir été complété et visé par vos soins en même temps que les fiches.

#### **2 - ETABLISSEMENT DES FICHES**

Chaque professeur de lettres reçoit et remplit une fiche **paille**.

#### **3 - AVIS ET SIGNATURE DU CHEF D'ETABLISSEMENT**

Il appartient au chef d'établissement de :

- vérifier que toutes les rubriques ont été renseignées correctement,
- donner son avis sur la désignation de ces professeurs comme membres du jury du baccalauréat.

Par avance, je vous remercie de toutes les dispositions que vous prendrez afin que ces documents me soient retournés pour le **24 octobre 2008**.

*Signataire : Martine BURDIN, Secrétaire Générale de l'Académie d'Aix-Marseille*